7 ET 8 JUIN 2023

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BRUXELLES, BELGIQUE

COMPTE RENDU DE RÉUNION

INTRODUCTION

Le présent compte rendu fait une synthèse de haut niveau des décisions prises et des principaux points débattus. L'ordre du jour de la réunion du Conseil et les documents y afférents sont consultables sur le site web du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). La liste des participants est donnée à l'annexe 1.

MERCREDI 7 JUIN 2023

1. Ouverture de la réunion

1.1 Le président du Conseil d'administration ouvre la séance à 9 h 00, heure de Bruxelles.

1.2 Dans ses remarques liminaires, le président du Conseil souhaite la bienvenue à l'observatrice Jeunesse et présente l'ordre du jour de la réunion.

2. Mot de la directrice générale

2.1 Laura Frigenti, directrice générale du GPE, présente un récapitulatif des activités du GPE, des efforts de mobilisation des ressources et de l'engagement extérieur pendant les six mois écoulés. Elle évoque également la question des décaissements et celle des financements innovants et fait état des résultats obtenus.

Discussion

- Les membres du Conseil saluent le rapport actualisé de la directrice générale et expriment leur appréciation de la somme de travail accompli, soulignant la grande

implication de la directrice générale dans les discussions entre le GPE et la Banque mondiale à propos des modalités d'hébergement. Ils se félicitent également de la plus grande visibilité du GPE ainsi que de son action accrue en faveur de l'éducation dans les forums internationaux.

- **Genre et droits de l'homme -** Les membres du Conseil marquent leur appréciation des efforts déployés pour intégrer la question du genre et des droits de l'homme dans l'ensemble des facteurs favorables, comme indiqué dans le document 02. Il est question des nouvelles dispositions législatives en Ouganda qui risquent d'avoir des répercussions tant sur les élèves que sur les personnes employées dans les écoles, et du communiqué rapidement publié par le GPE à cet égard. Tout en reconnaissant le possible effet négatif pour les enfants des décisions de gel des financements, la directrice générale insiste sur le fait que les systèmes éducatifs doivent être inclusifs et indique que le Secrétariat du GPE effectuera un suivi de la mission de la Banque mondiale en Ouganda la semaine suivante.
- **Équité et inclusion -** Les membres du Conseil marquent leur appréciation de la progression des travaux du GPE en matière d'équité et d'inclusion au travail et de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.
- **Préoccupations -** Certains membres du Conseil se déclarent préoccupés par les niveaux de décaissement et de financement intérieur.
- **Changements climatiques et éducation -** Les membres du Conseil, tout en reconnaissant la difficulté de maintenir l'éducation au sommet de l'ordre du jour du développement mondial, notent des tendances positives en la matière et saluent les efforts déployés par le GPE pour établir un lien entre changements climatiques et éducation.
- Rappelant la rencontre entre la directrice générale, le président de la Banque islamique de développement (BID) et les responsables du Groupe de coordination arabe qui s'est déroulée à Djedda, le membre suppléant représentant le groupe constitutif Organismes multilatéraux 3 souligne la volonté de la BID de faire avancer ces échanges.
- En réponse à des questions sur le financement de l'éducation, la directrice générale insiste sur la grande détermination du Secrétariat de faire appel à de nouveaux acteurs. Elle observe que les gouvernements sont confrontés à des contraintes financières et suggère de prendre contact, par exemple, avec l'Union africaine, qui a annoncé que 2024 serait l'année de l'éducation.

3. Prévisions financières et risques institutionnels

3.1 Le directeur des finances du Secrétariat présente les prévisions financières et les risques institutionnels tels qu'exposés dans les documents 03 et 04.

Discussion

3.2 **Situation financière -** Les membres du Conseil se félicitent de l'amélioration de la situation financière du GPE, laquelle est partiellement imputable à la dépréciation du dollar américain et aux promesses de dons. S'agissant des prévisions financières, les membres du Conseil notent qu'il faudrait améliorer les niveaux de décaissement, éviter les reports et accroître la sensibilisation au financement intérieur. Le Secrétariat précise que les décaissements se sont améliorés de 15 à 20 % par rapport à l'exercice précédent et que les perspectives sont prometteuses, notamment au vu de la vigueur de la demande de financements au titre du fonds à effet multiplicateur et de l'augmentation des approbations de financements pour la transformation du système : ces deux tendances devraient entraîner de plus hauts taux de décaissement. Si les propositions d'adaptation du modèle opérationnel sont approuvées par le Conseil, ce changement ira dans le sens d'une amélioration des taux de décaissement. Le membre du Conseil représentant le groupe constitutif Organismes multilatéraux 3 explique que la lenteur de décaissement du portefeuille de la Banque mondiale est due à divers facteurs, notamment la faiblesse des capacités, les inondations, la COVID-19 et les guerres civiles, et ajoute que les performances du portefeuille du GPE sont supérieures à la moyenne de l'IDA. En ce qui concerne le financement intérieur, le Secrétariat note qu'il est important de continuer à plaider en faveur de l'éducation et de nouer des partenariats avec l'Union africaine et d'autres entités, surtout compte tenu du fait que 2024 sera l'année de l'éducation en Afrique.

4. Recommandations des comités

4.1 Le ministre Nesmy Manigat, Président du Comité des finances et du risque (FRC), présente une synthèse des délibérations de ce Comité sur les dépenses de fonctionnement du Secrétariat, le budget de l'administrateur fiduciaire et la proposition de gestion du risque de change qui font respectivement l'objet des documents 05, 06 et 07. Marie Soulié, Présidente du Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC), expose les points forts des délibérations de ce Comité qui font l'objet du document 08, et souligne que la recommandation est commune au PILC et au FRC.

Discussion

4.2 Les membres du Conseil représentants les groupes constitutifs Organismes multilatéraux 1 et 2 font état d'un conflit d'intérêts en ce qui concerne les capacités stratégiques.

4.3 Les principaux points abordés au cours de la séance sont exposés ci-après.

- **Proposition de gestion du risque de change -** Les membres du Conseil demandent des éclaircissements sur les risques que représente la solution proposée. Le Secrétariat déclare que, globalement, les risques sont minimes en comparaison de ceux encourus en l'absence d'un cadre de ce type. La couverture du risque de change se fondera sur les bailleurs qui ont signé l'accord de contribution et dont le calendrier de versement est fixe ; il sera en outre tenu compte des antécédents des bailleurs en matière de versement de leurs contributions et des vérifications seront menées en concertation avec l'administrateur en cas de risque particulier ou de retard. Une question est posée sur le coût associé à ce dispositif. Le Secrétariat précise que le coût est relativement modeste et sera inclus dans le budget de l'administrateur. Il est également demandé des explications sur le fait que la garantie ne produise pas d'intérêts. Le Secrétariat indique que la garantie doit être isolée et séparée du reste des ressources financières du fonds, et ajoute que ce point doit encore être discuté avec l'administrateur. La membre suppléante représentant le groupe constitutif Bailleur 3 demande que le document de gouvernance du fonds soit modifié de manière à préciser que l'expérimentation se fera sur deux ans, au terme desquels la prise d'une décision devra être approuvée par le Conseil. Le Secrétariat observe qu'en raison de la délégation de pouvoir, ce point nécessite un renvoi devant le FRC pour être approuvé. Les membres du Conseil demandent des éclaircissements sur le parcours de gouvernance d'un accord de contribution standard. Le Secrétariat explique que le FRC a déjà approuvé ce document qui doit être signé par tous les bailleurs. Il rappelle également que les bailleurs ont été consultés et que des travaux supplémentaires sont prévus pour intégrer des demandes ultérieures.
- **Dépenses de fonctionnement du Secrétariat -** Le Secrétariat se déclare satisfait que la Banque mondiale ait décidé de ne pas appliquer l'augmentation de 17 à 24 % sur l'exercice 23 et souligne que juste avant la réunion du Conseil, la Banque mondiale a aussi annoncé au GPE une réduction du taux, ramené de 24 à 20,5 % pour l'exercice 24. Compte tenu de cette évolution, le Secrétariat propose de modifier la formulation de la décision.
- **Capacités stratégiques -** Des éclaircissements sont demandés sur le mode

d'intégration des capacités stratégiques à l'ensemble des financements. Le Secrétariat confirme que toutes les discussions passeront par le groupe local des partenaires de l'éducation et nécessiteront un accord avec le ministère de l'Éducation. Ce processus s'inscrira dans le dialogue sur les politiques éducatives, en particulier au moment de l'élaboration du pacte de partenariat, mais aussi ultérieurement. La question est posée de savoir si le genre fera également l'objet d'une intégration. Le Secrétariat répond que la question du genre sera intégrée à toutes les capacités, soulignant que l'évaluation des requêtes se fait d'ores et déjà sur cette base. La sélection des projets pilotes fait l'objet de questions. Le Secrétariat explique qu'il prévoit de tester différentes approches en recourant à des processus de passation de marchés, d'appels à propositions de la part des agents partenaires éligibles et d'aide en nature. Ces trois approches ont été utilisées pour les trois premières initiatives (suivi, évaluation et apprentissage ; intégration des considérations climatiques ; programme de leadership en données sur l'éducation) et le Secrétariat s'appuie sur de solides coalitions pour les suivantes. Des membres du Conseil s'enquièrent également de la sélection des pays partenaires. Le Secrétariat déclare qu'un cadre a été mis en place et que l'accent sera mis sur la robustesse de la demande, la volonté politique et la complémentarité avec les autres ressources du GPE, ainsi que sur la diversification en matière de géographie et de fragilité. Le Secrétariat souligne qu'il continuera à travailler sur ce dossier en étroite collaboration avec le PILC.

4.4 Action : Le Secrétariat retournera au Comité des finances et du risque le document sur la gouvernance du Fonds avec la modification proposée, pour approbation tacite.

4.5 Action : Le Secrétariat rendra compte au FRC des discussions avec l'administrateur fiduciaire sur la production d'intérêt de la garantie.

4.6 Le président du Conseil annonce un consensus sur les décisions ci-après.

BOD/2023/06-01 — Dépenses de fonctionnement pour l'exercice 24 : Le Conseil d'administration

1. Approuve 49 798 000 dollars de surcoûts pour les dépenses de fonctionnement directes pour l'exercice 24, comme indiqué dans le document BOD/2023/06/DOC 05.

2. Autorise en outre le Secrétariat à reporter sur l'exercice 24 les fonds non dépensés de l'exercice 23 pour des initiatives pluriannuelles ou spéciales.

3. Approuve une majoration de 20,5 % des coûts directs engagés au cours de l'exercice 24 pour couvrir les coûts indirects de la Banque mondiale, et se félicite de la

décision de la Banque mondiale de ne pas appliquer l'augmentation du taux de 17 à 24 % au budget de l'exercice 23.

4. Au vu de son étude relative aux besoins de personnel pour les exercices 22 à 24 exposés à l'annexe C du document BOD/2021/05/DOC 11, autorise le relèvement correspondant du plafonnement des effectifs sur l'exercice 24 à 146 employés permanents, étant entendu que les dépenses de fonctionnement pour la période du plan stratégique GPE 2025 seront maintenues dans une fourchette de 5 à 7 % du total des décaissements prélevés sur le Fonds du GPE.

BOD/2023/06-02 — Budget de l'administrateur fiduciaire : Le Conseil d'administration

1. Approuve le montant estimé des frais administratifs de 1 095 000 dollars pour les services de l'administrateur fiduciaire pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, et un budget supplémentaire de 152 000 dollars pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 pour couvrir l'augmentation des frais de gestion des investissements résultant d'un solde moyen du Fonds plus important que prévu.

BOD/2023/06-03 — Proposition de gestion du risque de change - Le Conseil d'administration

1. Approuve le dispositif de gestion du risque de change proposé ainsi que le cadre général de gestion du risque de change tel qu'exposé à l'annexe C du document BOD-2023-06-DOC 07 pour une période d'essai de deux ans, étant entendu que les frais de fonctionnement permanents associés à ce dispositif, de l'ordre de 400 000 USD par an, seront intégrés au budget annuel de l'administrateur.

2. Note qu'une fois le dispositif approuvé et les modifications apportées au cadre de gouvernance du GPE, l'administrateur prendra contact avec les bailleurs de fonds du GPE afin de modifier les accords de contribution, condition préalable au fondement juridique de l'exécution par ledit administrateur d'opérations de couverture du risque de change pour le Fonds du GPE.

3. Note qu'une évaluation sera menée après 18 mois de mise en œuvre pour mesurer l'efficacité des opérations de couverture, leurs répercussions sur les systèmes et voir si des problèmes se posent et quelles améliorations peuvent être apportées.

4. Charge le Comité des finances et du risque d'étudier les conclusions de cette évaluation et d'en rendre compte au Conseil en formulant toutes les recommandations qui lui sembleront pertinentes pour la poursuite de l'application du cadre de gestion du risque de change.

BOD/2023/06-04 — Capacités stratégiques : Le Conseil d'administration

1. Conformément au document BOD/2020/11/12-03, prend note du point sur la mise en œuvre et l'utilisation des fonds concernant l'allocation initiale de 2 millions de dollars en faveur du développement des capacités stratégiques, comme indiqué à l'annexe A du document BOD/2023/06 DOC 08.

2. Approuve la proposition d'initiative en faveur de systèmes éducatifs intégrant le climat, exposée à l'annexe B.

3. Recommande l'élaboration de propositions visant à tester des initiatives dans les domaines suivants : 1) égalité des genres ; 2) nutrition scolaire, 3) technologie au service de l'éducation, et 4) sécurité à l'école, comme indiqué à l'annexe C, ainsi que la présentation d'un rapport au PILC lors de sa prochaine réunion.

4. Recommande l'approbation d'un montant maximum de 15 millions de dollars pour l'initiative en faveur de systèmes éducatifs intégrant le climat, à partir du fonds fiduciaire du GPE, comprenant : a) 930 900 dollars, dont 60 900 dollars de commission de l'agent partenaire pour Save the Children, et 1 219 000 dollars, dont 79 800 dollars de commission de l'agent partenaire pour l'UNESCO, sous réserve de la disponibilité des fonds.

5. Délègue à la directrice générale le pouvoir d'approuver les allocations par pays d'un montant compris entre 400 000 et 700 000 dollars, plus les commissions de l'agent partenaire applicables à Save the Children et à l'UNESCO dans la limite d'une somme totale de 12 850 100 dollars à prélever sur le fonds fiduciaire du GPE.

6. Recommande l'approbation d'un montant maximum de 4 millions de dollars pour tester des initiatives dans les domaines suivants : 1) égalité des genres ; 2) nutrition scolaire, 3) technologie au service de l'éducation, et 4) sécurité à l'école.

7. Délègue à la directrice générale le pouvoir d'approuver l'allocation desdits fonds aux organisations concernées sous la forme de financements du Fonds du GPE ou de dépenses de fonctionnement gérées par le Secrétariat selon que l'une ou l'autre solution est jugée plus efficace.

5. Performance du portefeuille (financements en cours)

5.1 Le Secrétariat présente la situation du portefeuille de financements et le niveau des décaissements, en y adjoignant un point sur les états touchés par la fragilité ou les conflits. Il attire l'attention sur la lenteur du démarrage des derniers financements approuvés et sur divers facteurs comme l'instabilité politique, les conflits, les catastrophes naturelles, ainsi que sur les conséquences négatives des retards de

passation des marchés pour les financements en cours. En réponse à la question d'un membre du Conseil, le Secrétariat souligne l'amélioration des performances observée dans certains états touchés par la fragilité ou les conflits. Le Secrétariat rappelle également qu'il n'a pas le pouvoir de changer l'agent partenaire, à moins que la demande n'émane du groupe local des partenaires de l'éducation.

5.2 Le Secrétariat souligne la plus grande diversification des agents partenaires et indique qu'une augmentation des allocations en euro est attendue. Il indique aussi que la conduite d'un examen indépendant de la sélection des agents partenaires est prévue, accompagnée de larges consultations des parties prenantes. Le Secrétariat rappelle au Conseil que pour devenir agent partenaire, une organisation doit d'abord en exprimer le souhait et souligne le fait que les agents partenaires ne sont pas en mesure de résoudre tous les problèmes, l'appui du gouvernement étant crucial en la matière.

5.3 Au vu des prévisions d'approbation de financements, le Secrétariat déclare attendre un pic des taux de décaissement au cours des six mois à venir.

Discussion

5.4 Les principaux points abordés au cours de la séance sont exposés ci-après.

- Bien qu'ils se félicitent de la diversification des agents partenaires, les membres du Conseil se déclarent préoccupés par la durée du processus de candidature à cette fonction. Un souhait de plus grande transparence est exprimé s'agissant du suivi des financements.

6. Adaptation du modèle opérationnel

6.1 Le Secrétariat rappelle les préoccupations soulevées par le Conseil en décembre 2022 à propos des frais de transaction encourus par les partenaires et du rythme d'approbation des financements. Il rappelle en outre que le Conseil a demandé que les progrès soient accélérés.

6.2 Le Secrétariat présente l'ensemble des adaptations qui ont été formulées à la suite d'une large consultation menée auprès des partenaires du GPE. Le but est de réduire les coûts de transaction et de simplifier les procédures sans compromettre les aspects du modèle opérationnel qui valorisent la mission du GPE, à l'instar du dialogue inclusif au niveau des pays.

Discussion

6.3 Les principaux points abordés au cours de la séance sont exposés ci-après.

- **Agilité et simplification -** Les membres représentant les pays partenaires expriment leurs préoccupations quant à la longueur des processus et aux retards causés par la complexité des procédures du modèle opérationnel. Ils soulignent la nécessité de simplifier, de privilégier l'agilité et la flexibilité.
- Les membres du Conseil représentant les pays partenaires sont globalement favorables aux propositions.
- Bien que reconnaissant que ces propositions ont été élaborées en réponse aux délibérations du Conseil de décembre 2022, des membres pointent l'absence d'étude préalable par le Comité des performances, de l'impact et des apprentissages, et demandent que ce Comité étudie ces propositions avant qu'elles ne soient examinées par le Conseil.
- Certains soulignent la nécessité de réaliser une analyse des gains d'efficience à attendre de ces propositions.
- Les avis sont partagés quant à la pertinence de changements à ce stade, l'un des membres arguant qu'une mise en œuvre et une évaluation complètes du modèle opérationnel seraient nécessaires avant d'envisager des adaptations. En outre, des doutes sont exprimés quant à la possibilité de mettre en œuvre ces adaptations pour la totalité des partenaires.
- **Part variable -** Certains membres appuient la proposition de retirer l'exigence d'une part variable obligatoire, car ils jugent que celle-ci est une source de complexité superflue. D'autres sont, cependant, favorables au maintien de cette exigence dont on dit qu'elle facilite le dialogue sectoriel.
- **Examen par le groupe consultatif -** Les changements proposés à la conduite de l'examen du groupe consultatif technique indépendant (GCTI) suscitent des avis divergents. Tandis que certains sont pour la proposition de rendre facultatif l'examen des facteurs favorables par le GCTI, d'autres font valoir sa forte valeur ajoutée tout en proposant de raccourcir les délais de cet examen.
- **Financement basé sur les résultats -** L'un des membres du Conseil exprime des doutes sur la première des deux propositions et souligne que le financement basé sur les résultats promeut une approche d'optimisation des ressources appréciée des bailleurs de fonds, ce qui facilite leur contribution au GPE.
- Des craintes sont soulevées à propos du fait que les pays qui en sont à la phase d'élaboration du pacte ne bénéficieraient pas des gains d'efficience recherchés par les trois premières propositions.

- **Allocation de 2 millions de dollars aux financements pour le renforcement des capacités du système -** Les membres du Conseil manifestent un franc soutien à la proposition d'allouer une aide supplémentaire pour l'élaboration du pacte de partenariat (proposition 5). Ils s'accordent cependant aussi sur la nécessité d'un examen par le PILC des adaptations proposées. À ce titre, le Conseil charge le PILC d'étudier les adaptations proposées en vue d'une recommandation au Conseil qui se prononcera lors d'une réunion extraordinaire du Conseil en juillet. Le Président et le Secrétariat rappellent que tout retard supplémentaire risque d'avoir des conséquences négatives et qu'il convient donc d'agir rapidement.
- **Examen par le PILC -** À la suite d'échanges informels avec les membres du PILC présents à la réunion du Conseil, la Présidente de ce Comité demande des informations supplémentaires sur les propositions, notamment à propos des goulets d'étranglement détectés par le Secrétariat et de la façon dont ces propositions pourraient y remédier. La Présidente du PILC demande également des éclaircissements sur les contraintes de temps, de manière à évaluer les conséquences possibles d'un retard de mise en œuvre de ces propositions.

6.4 Action : Le PILC étudiera les adaptations proposées en vue d'une recommandation au Conseil qui se prononcera lors d'une réunion extraordinaire en juillet.

7. Évaluation du fonds à effet multiplicateur

7.1 Les consultants extérieurs font la synthèse de leur évaluation du fonds à effet multiplicateur, présentée dans le document 10. Padraig Power, Directeur des finances, expose la réponse du Secrétariat aux conclusions de l'évaluation, qui fait l'objet du document 11.

7.2 Les membres du Conseil saluent les conclusions de l'évaluation et expriment leur appréciation de la réponse du Secrétariat.

Discussion

7.3 Les principaux points abordés au cours de la séance sont exposés ci-après.

- La prédominance d'une institution multilatérale dans les cofinancements du fonds à effet multiplicateur est soulignée, ainsi que la nécessité d'attirer d'autres grandes institutions multilatérales, d'envisager la possibilité de sociétés philanthropiques et le recours au secteur privé et à son expertise.
- Des membres soulignent le besoin de simplification des procédures et de plus grande diversification des agents partenaires, évoquant la nécessité d'améliorer la

transparence des opérations de sélection.

- Certains rappellent que le fonds à effet multiplicateur doit être aligné sur le pacte, que la mobilisation des ressources doit répondre aux besoins des pays et cibler les populations les plus vulnérables.

8. Modalités d'hébergement

8.1 La directrice générale fait le point sur les modalités d'hébergement du GPE par la Banque mondiale, sur la base du mandat du Conseil qui lors de sa réunion du 31 janvier l'a chargée de négocier dans trois domaines : i) les frais de recouvrement des coûts, ii) la possibilité de recevoir des fonds émanant de bailleurs non traditionnels, et iii) la possibilité de financer directement des gouvernements et d'autres responsables de l'exécution dans certaines conditions. La directrice générale explique que le Secrétariat a décidé de traiter ces trois aspects séparément.

8.2 S'agissant du recouvrement des coûts, la directrice générale signale qu'en février le Secrétariat a envoyé à la Banque mondiale une note spécifiant que le GPE devait payer sa juste part en fonction du caractère unique des besoins de l'organisation et compte tenu des avantages matériels associés au fait d'être hébergé par la Banque mondiale. En mai, la Banque mondiale a informé le Secrétariat qu'elle appliquerait un taux de 17 % pour l'exercice 23 au lieu de 24 %, et quelques jours avant la réunion du Conseil a annoncé un changement de sa politique de recouvrement des coûts, le taux inclusif de 24 % des coûts étant abandonné au profit d'une approche plus personnalisée proposant deux options : a) un taux de 28 % des coûts, tout compris ; b) un taux de 20,5 % des coûts assorti de paiements supplémentaires pour certains services, notamment des locaux administratifs en dehors de Washington. La directrice générale pense qu'il s'agit là d'une solution à long terme et estime que ce nouveau calcul représente une économie de 2 millions de dollars, voire davantage, par rapport au taux de 24 %.

8.3 En ce qui concerne la diversification des sources de financement, le Secrétariat a présenté à la mi-avril une proposition de mobilisation directe de ressources auprès de bailleurs non traditionnels, y compris des sociétés privées, des personnalités individuelles appartenant à d'importants réseaux, des opportunités de fonds de contrepartie, de l'aide publique et des opérations de marketing auprès des consommateurs. Il a été établi que ces solutions n'étaient actuellement pas autorisées par l'administrateur fiduciaire. À la fin mai, le GPE a reçu, en réponse, une invitation de la Banque mondiale à discuter de cette proposition en détail avec les équipes compétentes de l'administrateur fiduciaire. Quelques jours avant la

présente réunion, la directrice générale a participé à une première réunion de haut niveau avec ces équipes pour commencer à étudier des solutions.

8.4 La directrice générale conclut son exposé en soulignant l'attitude constructive et positive de l'administrateur fiduciaire dans ces échanges. Elle a bon espoir que toutes ces propositions présentées par le GPE débouchent sur un résultat fructueux et remarque que cela va aussi dans le sens des débats internes à la Banque mondiale sur l'évolution de sa feuille de route.

8.5 Le membre du Conseil représentant le groupe constitutif Organismes multilatéraux 3 apporte quelques précisions, mentionnant le fait que la Banque mondiale est dans une phase transitoire puisqu'elle change de président et ajoutant sa satisfaction qu'une discussion sur la politique de recouvrement des coûts ait eu lieu avec le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale avant la réunion du Conseil du GPE. Enfin, il souligne que la proposition présentée par le GPE sur le recouvrement des coûts a servi de modèle pour d'autres intermédiaires financiers.

JEUDI 8 JUIN 2023

9. Ouverture de la réunion

9.1 Le président récapitule les objectifs de la deuxième journée consacrée aux priorités de la directrice générale et aux discussions stratégiques sur le genre, les changements climatiques, et la paix et la sécurité.

10. Priorités de la directrice générale

10.1 Le Conseil tient une session à huis clos pour discuter des priorités de la directrice générale pour l'année à venir et prendre une décision à ce propos.

10.2 Le président du Conseil déclare que la décision ci-dessous fait l'objet d'un consensus.

BOD/2023/06-06 — Priorités du GPE pour l'évaluation de la performance de la directrice générale : Le Conseil d'administration

1. Conformément au processus d'évaluation de la performance du directeur général ou de la directrice générale (BOD/NO/2022/10-01), approuve les priorités exposées à l'annexe A pour la période de juin 2023 à juin 2024.

11. Discussion sur la question du genre

11.1 Le Secrétariat fait une présentation de ses travaux relatifs à une action renforcée sur l'égalité des genres.

11.2 Une table ronde est organisée après la présentation du Secrétariat dans le but de cerner le rôle des différents partenaires et de trouver des moyens de renforcer la responsabilité mutuelle en matière d'égalité des genres au niveau national. Les intervenants sont les suivants : Solange Akpo-Gnandi, membre du Conseil (OSC 2) ; Usman Sharifkhodjaev, membre du Conseil (Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale) ; Moussa Kadam, membre suppléant du Conseil (Afrique 2) ; Luis Benveniste, membre du Conseil (Organismes multilatéraux 3).

11.3 Les intervenants exposent leur expérience de lutte contre les inégalités de genre en tant que partenaires du GPE. Les interventions des représentants des pays partenaires portent sur les travaux effectués dans leurs pays respectifs, en fonction du contexte culturel, et sur la façon dont la question du genre a été incorporée au pacte de partenariat afin de réduire les disparités. L'intervention de la représentante OSC est axée sur l'engagement de la société civile de toujours donner une place centrale à la question de genre et sur la nécessité de partager les bonnes pratiques avec les parties prenantes. Le représentant des organismes multilatéraux observe

que les banques multilatérales de développement sont fortement engagées en faveur de la réduction des inégalités de genre et insiste sur la nécessité de faire preuve de souplesse pour s'adapter à l'évolution des situations.

Discussion

11.4 Les principaux points abordés au cours de la séance sont exposés ci-après.

- Les membres du Conseil saluent l'examen approfondi de la question du genre réalisé pendant la réunion et se félicitent de l'approche retenue par les participants au panel pour exposer leurs expériences.
- Des membres notent la nécessité d'application d'une méthode globale et estiment que le GPE a clairement la possibilité de jouer un rôle important en la matière. La pertinence de l'intersection entre la stratégie du GPE et la plateforme mondiale du Sommet sur la transformation de l'éducation est soulignée. L'un des membres du Conseil met l'accent sur l'importance de l'Accélérateur de l'éducation des filles dans le processus de réduction des inégalités de genre.
- Certains expriment la nécessité de se pencher sur l'intersectionnalité avec les phénomènes de marginalisation et de vulnérabilité, notamment sur l'intersection entre genre et handicap. On s'accorde sur le fait que l'égalité des genres ne dépend pas uniquement de l'éducation des filles et qu'il est essentiel d'adopter une perspective inclusive en se gardant d'avoir une vision binaire de la question. La nécessité de comprendre les groupes marginalisés et de disposer de plus d'espaces d'écoute au niveau local est soulignée. Les membres du Conseil insistent sur l'importance des interactions avec les organisations de base et cherchent le moyen d'intégrer ce point dans les discussions autour du pacte de partenariat.
- Les membres du Conseil appellent à une meilleure éthique de responsabilité de la part des agents partenaires. Il est demandé que les enseignements et les faits probants soient communiqués à l'ensemble du partenariat.
- Des membres déclarent qu'il est crucial d'accorder davantage d'importance aux enseignants, qui sont souvent exposés à de mauvais traitements physiques et psychologiques et des interruptions du versement des salaires. Ils soulignent la nécessité de prévoir des formations supplémentaires pour réduire les biais.
- Le Secrétariat prend bonne note de tous ces commentaires auxquels il ne peut répondre faute de temps. Il précise qu'un document sur ces points est en préparation.
- Le Président conclut en déclarant qu'il est indispensable que le GPE ait des contacts

avec les instances gouvernementales du plus haut niveau dans les pays partenaires pour obtenir des résultats positifs.

12. Discussion sur l'éducation et les changements climatiques

12.1 Comme le Conseil en avait exprimé le souhait en décembre 2022, une séance est organisée pour envisager le rôle de la future direction du GPE dans le contexte de l'urgence climatique mondiale. Cette séance est consacrée à l'impact des changements climatiques sur les systèmes éducatifs des pays partenaires, à l'aide que le GPE pourrait leur apporter en matière de résilience climatique et de protection de l'environnement, et aux perspectives d'avenir.

12.2 Le Secrétariat fait une présentation axée sur les répercussions de la crise climatique sur l'éducation, les investissements du GPE dans le domaine de la résilience et de la réponse à apporter à cette crise, ainsi que les initiatives mises en place, comme les systèmes éducatifs intégrant le climat, les opérations de cofinancement avec des instances de financement de l'action climatique, les activités de plaidoyer et de mobilisation politique.

12.3 Une table ronde sur les conséquences climatiques et les problèmes pour l'éducation suit la présentation. Les intervenants sont les suivants : Aishath Ali, membre suppléante du Conseil (Asie-Pacifique) ; Didacus Jules, membre du Conseil (Amérique latine et Caraïbes) ; Amna Al Dahak Al Shamsi, sous-secrétaire adjointe à la protection sociale et au renforcement des capacités au ministère de l'Éducation des Émirats arabes unis.

12.4 Les intervenants des pays partenaires donnent un aperçu des vulnérabilités de leurs pays et des répercussions des changements climatiques sur les enfants et sur le secteur éducatif. Mme Al Shamsi fait valoir l'engagement de son pays sur ce dossier qui se concrétise notamment par l'accueil de la COP 28, et évoque les initiatives d'écoles « vertes » et les transferts d'expérience aux autres partenaires.

12.5 Les discussions du Conseil se concentrent sur les points ci-après.

- Les membres soulignent le haut niveau d'ambition et l'ampleur des travaux accomplis au cours des vingt dernières années, tout en mettant en garde contre le risque de chevauchement avec les activités d'autres organisations, des efforts de coordination étant nécessaires. Ils expriment le souhait d'avoir des détails supplémentaires sur le plan d'action visant à exécuter et à évaluer la proposition du GPE.
- La solidité de la plateforme du GPE, qui apporte de l'aide aux pays en situation d'urgence, est saluée. L'un des membres souligne la nécessité d'étudier plus avant

les possibilités de financement innovant en considérant les contributions liées au financement climatique pour mettre en place des obligations vertes. Ce pourrait être une piste de déblocage des ressources nécessaires aux pays partenaires.

- Des membres soulignent la nécessité de former les enseignants, d'apporter une aide et d'inclure la question des changements climatiques aux programmes d'enseignement. Il est indiqué qu'il faudrait mettre davantage l'accent sur la formation et l'enseignement techniques et professionnels en vue de la transition vers les secteurs verts de l'économie dans les pays à revenu faible et intermédiaire.
- Les membres du Conseil soulignent la nécessité de redoubler d'efforts pour la mise au point de systèmes d'alerte précoce et d'infrastructures à l'épreuve des changements climatiques. Ils insistent sur la nécessité de tenir compte des intersections entre situation de conflit et problème climatique.
- Le Secrétariat manque de temps pour répondre à ces commentaires, mais invite les membres du Conseil à communiquer bilatéralement.

13. Discussion sur l'éducation, la paix et la sécurité

13.1 La directrice générale fait le point sur les avancées des travaux du GPE en corrélation avec l'éducation, la paix et la sécurité.

13.2 Daniel Runde, Vice-Président du Centre d'études stratégiques et internationales, fait une présentation sur l'aspect sécuritaire de l'investissement dans l'éducation.

13.3 David Hammond, Directeur de recherche à l'Institut pour l'économie et la paix, évoque les corrélations entre l'éducation, la paix et le capital humain.

13.4 Les personnalités suivantes participent à la table ronde en tant qu'intervenants : Nesmy Manigat, Ministre de l'Éducation de Haïti ; Ramakrishna Subedi, Secrétaire du Gouvernement du Népal, ministère de l'Éducation, des Sciences et des Technologies ; Farah Sheikh Abdulakadir, Ministre fédéral de l'Éducation, de la Culture et de l'enseignement supérieur de la République fédérale de Somalie ; Folake Olatunji-David, Directrice de l'éducation de base au ministère fédéral de l'Éducation du Nigéria.

13.5 Nesmy Manigat, Ministre de l'Éducation de Haïti expose l'impact de la pandémie de COVID-19, des crises socio-politiques et des problèmes de désertion des enseignants qualifiés sur le système éducatif de son pays. Ramakrishna Subedi, Secrétaire du Gouvernement du Népal au ministère de l'Éducation, des Sciences et des Technologies, explique comment le système éducatif népalais a été transformé en tenant compte de la diversité et des disparités qui existent dans le pays. Farah

Sheikh Abdulakadir, Ministre fédéral de l'Éducation, de la Culture et de l'enseignement supérieur de la République fédérale de Somalie, expose les efforts déployés par la Somalie pour reconstruire son système éducatif et promouvoir la paix après trente ans de conflit. Folake Olatunji-David, Directrice de l'éducation de base au ministère fédéral de l'Éducation du Nigéria, expose les stratégies d'atténuation mises en œuvre par son gouvernement pour contrer les attaques contre l'éducation.

13.6 Les discussions du Conseil se concentrent sur les points ci-après.

- **Lacunes et problèmes -** Il ne suffit pas de traiter le terrorisme et les conflits sous l'angle militaire : les pays doivent adopter une approche globale axée sur les bonnes compétences, notamment les compétences de réflexion qui sont considérées comme essentielles à la prévention de l'extrémisme et des conflits.
- Les systèmes éducatifs n'ont pas pris de mesures en lien avec le développement de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle.
- L'éducation des forces de sécurité est cruciale à la protection de l'état de droit et à la gestion des situations complexes.
- L'importance d'apporter un soutien psychosocial aux apprenants et aux enseignants touchés par un conflit est soulignée.
- La nécessité de prévoir une éducation à la paix dans les programmes scolaires est réitérée.
- La régularité du versement des salaires des enseignants qui travaillent dans des zones de conflit et auprès de réfugiés reste une préoccupation sérieuse.
- L'éducation des filles et l'implication des femmes dans les processus de paix sont jugées essentielles au maintien de la paix à long terme.
- **Inclusion des réfugiés -** L'éducation des enfants réfugiés est également évoquée au vu de son importance pour la paix et la sécurité, comme c'est le cas au Tchad. Il est indiqué que le GPE doit poursuivre ses efforts d'intégration des populations déplacées dans les systèmes éducatifs des pays d'accueil. La nécessité d'un partage des responsabilités avec les gouvernements des pays d'accueil est soulignée. Le Forum mondial sur les réfugiés qui doit se tenir en décembre sera l'occasion de débattre de l'aide qui peut être apportée aux gouvernements des pays d'accueil et de la nécessité d'ajuster le financement pour veiller à l'inclusion des réfugiés. C'est un aspect qui est souvent négligé dans le cadre du financement multilatéral de l'éducation.

14. Clôture de la réunion

14.1 Le Président remercie le Secrétariat pour la bonne organisation de la réunion.

14.2 La séance est levée à 16 h 00.

Annexe 1

Liste des participants

	Nom	Groupe constitutif	Fonction
	Membres du Conseil		
1	Farah Sheikh Abdulkadir	Afrique 1	Membre suppléant du Conseil
2	Emmanuel Barakpete	Afrique 2	Représentant d'un membre du Conseil
3	Moussa Kadam	Afrique 2	Membre suppléant du Conseil
4	Folake Olatunji David	Afrique 3	Représentante d'un membre suppléant du Conseil
5	Ramkrishna Subedi	Asie et Pacifique	Membre du Conseil
6	Aishath Ali	Asie et Pacifique	Membre suppléante du Conseil
7	Usman Sharifkhodjaev	Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale	Membre du Conseil
8	Didacus Jules	Amérique latine et Caraïbes	Membre du Conseil
9	Frederic Depetris	Bailleur 1	Membre du Conseil
10	Martina Ramming	Bailleur 1	Membre suppléante du Conseil
11	Line Friberg Nielsen	Bailleur 2	Membre du Conseil
12	Per Magnusson	Bailleur 2	Membre suppléant du Conseil
13	Judith Herbertson	Bailleur 3	Membre du Conseil
14	Louise Holt	Bailleur 3	Membre suppléante du Conseil
15	Camilla Helgo Fossberg	Bailleur 4	Membre du Conseil
16	Rashid Al Shamsi	Bailleur 4	Membre suppléant du Conseil
17	Martin Seychell	Bailleur 5	Membre du Conseil
18	Heike Kuhn	Bailleur 5	Membre suppléante du Conseil
19	LeAnna Marr	Bailleur 6	Membre du Conseil
20	Aedan Whyatt	Bailleur 6	Membre suppléant du Conseil
21	Kira Boe	OSC 1	Membre du Conseil
22	Yona Nestel	OSC 1	Membre suppléante du Conseil
23	Solange Akpo-Gnandi	OSC 2	Membre du Conseil
24	Abeer Tamimi Darwazeh	OSC 2	Membre suppléante du Conseil
25	Haldis Holst	OSC 3	Membre du Conseil
26	Dennis Sinyolo	OSC 3	Membre suppléant du Conseil
27	Stefania Giannini	Org. mult. 1	Membre du Conseil

28	Robert Jenkins	Org. mult. 2	Membre du Conseil
29	Rebecca Telford	Org. mult. 2	Membre suppléante du Conseil
30	Luis Benveniste	Org. mult. 3	Membre du Conseil
31	Syed Husain Quadri	Org. mult. 3	Membre suppléant du Conseil
32	Christopher Thomas	Fondations privées	Membre du Conseil
33	Carolyne Ngeny	Fondations privées	Membre suppléante du Conseil
34	David Boutcher	Secteur privé	Membre du Conseil
35	Emily Friedman	Secteur privé	Membre suppléante du Conseil
	Présidence du Conseil et des Comités		
37	Jakaya Kikwete	Conseil	Président
38	Susan Liautaud	Conseil	Vice-Présidente
39	Marie Soulié	PILC	Présidente
40	Nesmy Manigat	FRC	Président